

PROCÉDURE DE DEMANDE D'ACCOMMODEMENT POUR LES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Merci de lire attentivement ce document avant de remplir la demande d'accommodement à la fin du document.

Chers parents,

Merci de considérer le camp de jour Les Kangourous. Nous avons à cœur l'inclusion et l'accessibilité de nos différentes formules de camp de jour. Le camp de jour offre une grande diversité d'activités ludiques et il nous fera plaisir de trouver avec vous les accommodements convenant aux besoins de votre enfant.

Tout d'abord, nous vous invitons à lire **attentivement le document concerté des camps de jour de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve concernant l'intégration des enfants dans un camp de jour estival dit « régulier »** disponible sur notre site web.

Tel que précisé dans le document, il faut d'abord comprendre que le camp de jour Les Kangourous, bien qu'il offre un service d'accompagnement au besoin, n'est pas un camp spécialisé ou un service de répit. C'est-à-dire que nous ne détenons pas l'expertise, les ressources humaines et les installations conçues spécialement pour répondre aux besoins de certains enfants.

Les activités du camp de jour Les Kangourous se passent en majorité à l'extérieur, souvent dans des parcs ou dans des endroits non clôturés. Les groupes de 10 à 15 enfants entre 5 et 12 ans se déplacent à pied tous les jours et font plusieurs sorties à pied ou en autobus. À la suite d'une évaluation, il est possible d'y accueillir des enfants ayant des limitations fonctionnelles en mettant en place des accommodements ou en ayant un accompagnateur. Comprenez également que le rôle de l'accompagnateur au camp de jour Les Kangourous est de faciliter le contact entre l'enfant et le groupe et de favoriser son intégration. Il permet à l'enfant de bénéficier d'un encadrement particulier afin de l'aider à suivre le groupe dans ses activités quotidiennes. L'accompagnateur joue un rôle de facilitateur, de personne de confiance pour votre enfant afin de l'aider à passer une journée de camp de jour. L'accompagnateur ne représente pas un service d'animation parallèle, mais un moyen de permettre l'inclusion de votre enfant dans les activités du camp de jour.

Comprenez que les accompagnateurs ne sont pas des professionnels et ne représentent pas un service spécialisé. Ainsi, ils ne sont pas formés pour effectuer des actes médicaux ou pour prodiguer des soins d'assistance. Leur formation comporte certaines bases afin d'utiliser différents outils de communication et surtout différents moyens d'adapter les activités du camp aux besoins de l'ensemble des enfants.

L'accompagnement en camp de jour dit « régulier » n'est malheureusement pas pour tous les enfants. Certains enfants ont besoin d'un camp spécialisé adapté qui répondra mieux à leurs besoins. En effet, certains camps offrent un environnement adapté et accessible et un personnel formé spécialement pour répondre à certains besoins. Vous pouvez les retrouver en consultant le [moteur de recherche de l'Association des camps du Québec \(ACQ\)](#) ou la liste de camps spécialisés [du site Internet d'Autisme Montréal](#).



Comment procéder à l'inscription au camp de jour Les Kangourous?

Nous sommes au courant que la période d'inscription au camp de jour est, bien souvent, source de stress chez de nombreux parents. Nous savons également que ce stress est accentué lorsque les enfants ont des besoins particuliers.

Vous trouverez ci-dessous la procédure complète afin de procéder à l'inscription de votre enfant s'il présente des besoins particuliers.

1. Renseignez-vous sur le camp de jour!

- a. Avant de procéder à votre inscription, nous vous invitons à lire attentivement le guide du parent. Vous y trouverez les dates d'inscription et de préinscription.
- b. Si vous avez des questions précises, n'hésitez pas à nous contacter. Il nous fera plaisir de vous répondre.

2. L'envoi de la demande d'accommodement

- a. La première étape vers l'intégration de votre enfant est l'envoi de la demande d'accommodement. Au moment de l'ouverture des inscriptions du camp de jour, vous pourrez nous faire parvenir votre formulaire de demande d'accommodement par courriel à Kangourous@centrepierrecharbonneau.com
- b. Vous devrez vous assurer que le courriel est envoyé au moment où reste de la place au camp de jour aux semaines auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant. Par exemple, si au moment de l'envoi de votre courriel, la plateforme Loisirs Montréal indique complet à la semaine 8, sachez que vous serez placés sur une liste d'attente pour cette semaine. Votre position sur la liste d'attente sera déterminée par la date et l'heure à laquelle nous avons reçu votre courriel.
- c. Le camp de jour Les Kangourous se permet de refuser tout formulaire incomplet ou mensonger.
- d. **Merci de ne pas vous inscrire directement sur la plateforme Loisirs Montréal (l'inscription de votre enfant sera effectuée manuellement par notre équipe lorsque votre demande sera acceptée). Cela vous évitera d'avoir à déboursier des frais inutilement.**
- e. Si vous effectuez l'inscription de votre enfant dans Loisirs Montréal avant de nous envoyer le formulaire de demande d'accommodement, sachez que la date d'inscription considérée par le camp sera la date de réception de votre demande et non la date d'inscription à Loisirs Montréal. Ainsi, le camp de jour Les Kangourous, se réserve le droit d'annuler une inscription à Loisirs Montréal si la demande d'accommodement nous est envoyée alors que certaines semaines sont complètes. Le camp de jour se réserve également le droit d'annuler une inscription si un parent omet de nous transmettre un formulaire.



3. Le traitement de la demande d'accommodement

- a. À la suite de votre demande, le camp de jour se penchera sur le dossier de votre enfant selon les besoins indiqués et vous proposera des pistes d'accommodement possible afin de permettre à votre enfant de participer aux activités du camp de jour.
- b. La recherche d'un accommodement est une démarche qui doit être réalisée en collaboration avec la famille. Il peut être utile que le camp de jour puisse parler à l'intervenant ou à l'école de votre enfant avant le camp pour bien préparer l'intégration et favoriser la préservation des acquis de l'enfant pendant la période estivale.
- c. Voici les contraintes les plus fréquentes qui demandent des accommodements au camp de jour :
 - i. La capacité d'un enfant à se déplacer sur le site du camp
 - ii. La capacité d'un enfant à reconnaître le danger
 - iii. La capacité d'un enfant à interagir avec les autres jeunes et à participer aux activités du camp de jour
 - iv. L'autonomie d'un enfant et/ou ses besoins médicaux
 - v. La présence de crises violentes chez un enfant
- d. Voici quelques exemples d'accommodement que le camp de jour pourrait considérer (liste non-exhaustive) afin de favoriser la participation de votre enfant aux activités du camp :
 - i. Adaptation des activités faites avec le groupe
 - ii. Changement de certains plateaux d'activités plus accessibles
 - iii. Assignation d'un accompagnateur. Sachez que nos accompagnateurs sont disponibles entre 9h30 et 15h30. Hors de ces heures, votre enfant devra être autonome au service de garde. Sachez également que le nombre de ressources d'accompagnement pour chaque semaine est limité. Ces ressources seront offertes selon le niveau de besoin de chaque enfant et selon l'ordre d'inscription.
 - iv. Possibilité que le parent ou un tuteur accompagne l'enfant pendant ses journées de camp.
 - v. Sachez que les accommodements sont trouvés en collaboration avec les parents et que nous sommes ouverts à toute suggestion pouvant permettre une meilleure intégration de votre enfant.
- e. Les parents seront informés par courriel de la décision préliminaire du camp de jour et des accommodements qui pourront être mis en place et des semaines offertes.

4. Rencontre avec un intervenant

- a. Avant le camp de jour, une rencontre sera organisée avec vous, votre enfant, un intervenant et, selon leur disponibilité, un intervenant du CIUSSS. Cette rencontre nous permet de rencontrer votre enfant et de compléter l'évaluation de la demande d'accommodement. Selon le déroulement de cette rencontre, le camp de jour pourra modifier les accommodements mis en place et/ou demande la collaboration du parent afin d'apporter des ajustements aux mesures proposées.
- b. Pendant cette rencontre, le parent prendra connaissance du code de vie. Le code de vie s'applique équitablement à l'ensemble des campeurs. Tous les



enfants du camp doivent le respecter sans quoi les conséquences indiquées seront appliquées.

5. Inscription et paiement du camp de jour

- a. Le camp de jour procédera manuellement à l'inscription de votre enfant sur la plateforme Loisirs Montréal. Une fois l'inscription effectuée, vous serez contactés afin d'effectuer le paiement. Le paiement doit être effectué dans les 7 jours suivant l'inscription sans quoi le camp de jour se permettra d'annuler l'inscription.

6. Pendant le camp de jour

- a. Gardez une communication constante avec le camp de jour et/ou l'accompagnateur.
- b. Informez-les chaque jour de changements ou d'événements arrivés à la maison qui pourraient exercer une influence sur l'humeur, le comportement ou l'état de l'enfant dans la journée.
- c. Au besoin, partagez des trucs et astuces qui fonctionnent avec votre enfant à la maison.

